



**ELECTIONS DES
REPRÉSENTANT-ES
DU PERSONNEL À LA
CAP**

04 DÉCEMBRE 2014

Professeurs des Ecoles Nationales Supérieures d'Art

VOTER C'EST DÉJÀ RÉSISTER !

Voter pour élire vos représentant-es à la CAP, c'est déjà résister aux politiques d'austérité prétendues incontournables, qui voudraient que les garanties collectives entourant les carrières et les emplois des salarié-es, tant du public que du privé, disparaissent. SUD Culture conteste au quotidien le modèle de travail qu'on nous impose, qui laisse l'individu seul face à son patron, à sa hiérarchie, à son administration.

Voter massivement pour élire vos représentant-es à la CAP, c'est déjà le signe d'une résistance à cette soi-disant modernisation de la fonction publique qui passe par la destruction des services publics et de nos emplois sans améliorer le service aux citoyens.

La CAP est un des piliers sur lequel repose la gestion collective des carrières individuelles, c'est pourquoi il faut défendre cette instance, certes imparfaite, mais qui nous permet d'être plus forts ensemble face à l'administration, notre employeur. Elle permet surtout de ne pas laisser un agent seul face à sa hiérarchie ou l'administration pour régler ses litiges et son déroulement de carrière. Nous ne sommes forts que lorsque nous sommes nombreux et solidaires.

VOTER C'EST DÉJÀ PARTICIPER À LA GESTION DE SA CARRIÈRE !

Voter, c'est avoir le droit de participer par le choix de ses représentant-es à une commission qui voit passer tous les actes concernant notre carrière et qui arbitre tous litiges en découlant. Voter c'est déjà participer en ne laissant pas l'administration et la hiérarchie seuls maîtres de notre destin professionnel.

ET VOTER C'EST DÉJÀ REVENDIQUER !

Voter pour les candidat-es SUD Culture, c'est se reconnaître dans les revendications dont ils sont porteurs. C'est aussi leur confier le mandat de défendre au mieux les intérêts de chaque agent dans la gestion de leur carrière.

LES POINTS DE VIGILANCE DE SUD CULTURE SOLIDAIRES

La CAP des professeur-es des ENSArt est une instance en lien avec deux autres commissions consultatives :

- **la Commission portant avis sur la pratique artistique de candidats (avant concours au professorat en école nationale d'art),**
- **la Commission d'évaluation donnant un avis d'expert sur les dossiers des professeurs (après leur entrée dans la carrière).**

Un décret vise la refonte de ces deux commissions consultatives pour n'en faire plus qu'une seule Commission d'Evaluation dont les missions seront élargies. Ce décret a de profondes répercussions sur les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles nationales supérieures d'art (modifiant le décret n°2002-1520 du 23 décembre 2002). Il a été transmis début octobre aux représentants syndicaux, sans faire l'objet d'aucune concertation de la part de la Direction Générale de la Création Artistique, et voté en Comité Technique Ministériel.

SUD est très vigilant sur la rédaction de l'arrêté qui doit fixer les missions, la composition et les modalités de fonctionnement de cette nouvelle instance consultative. Il ne faut pas perdre la représentation majoritaire des enseignants face à l'Administration ce qui conduirait à une profonde remise en cause du dispositif d'évaluation de l'enseignement supérieur réalisé par des pairs.

Les conditions d'accès aux grades supérieurs, définies en 2002, ne correspondent plus à la réalité, il faut débloquer le passage de la seconde à la première classe puis à l'échelon exceptionnel.

SUD veille à la prise en compte des critères à modifier auprès du groupe de travail réuni à cet effet.

En 2014, aucun concours de recrutement d'enseignants n'a été organisé et tout laisse à penser qu'ils se raréfieront dans les prochaines années. Pour renouveler les équipes pédagogiques dans les écoles d'art, le ministère de la Culture préfère susciter la mobilité des enseignants par le biais de détachements plutôt que par l'ouverture de concours. Dans les faits cette mobilité est difficile à mettre en œuvre, par manque de volonté des directions, de difficultés administratives, manque de connaissance des statuts différents qui font craindre aux professeurs la perte de leurs acquis, et par le fait que le corps des professeurs des écoles nationales d'art est un corps de petite taille. Cette mobilité met en jeu l'ensemble du réseau des écoles supérieures d'art, territoriales et nationales.

Un projet d'« alignement » du statut des professeurs des écoles territoriales sur celui des professeurs des écoles nationales donne lieu à des réunions sans permettre une véritable concertation et sans évaluer les conséquences de ces mesures de rapprochement entre deux corps différents (niveau de discussion dans les instances qui les représentent, échelles du corps unique qui pourrait se profiler...).

LA CAP, C'EST QUOI, AU FAIT?

ÊTRE FONCTIONNAIRE, C'EST OCCUPER UN EMPLOI DE LA FONCTION PUBLIQUE, MAIS C'EST AUSSI ÊTRE TITULAIRE D'UN GRADE DANS UN CORPS PRÉCIS. ET DANS LE CADRE D'UNE FONCTION PUBLIQUE DE CARRIÈRE, À CHAQUE CORPS CORRESPOND UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE OÙ SIÈGENT À PARTS ÉGALES DES MEMBRES DE L'ADMINISTRATION ET DES REPRÉSENTANT-ES DU PERSONNEL ÉLU-ES.

❶ **C'est le lieu** où se discutent nos évolutions de carrière et donc l'évolution de nos rémunérations à travers les promotions de grade.

❶ **C'est au sein de cette commission** que sont étudiées les demandes de mutation et de détachement qui sont souvent de véritables enjeux sociaux et familiaux et qui ne sont pas sans influence sur nos vies personnelles.

C'est aussi dans cette instance que l'on arbitre tous les litiges survenant entre un agent et son administration, que ce soit à la demande de ses supérieurs hiérarchiques (CAP disciplinaire) ou à la demande de l'agent lui-même par le biais des représentant-e-s du personnel : peuvent ainsi être mis à l'ordre du jour des refus abusifs aux demandes de congés ou de formation, des recours sur l'appréciation dans le cadre de l'évaluation annuelle ou tout autre conflit d'ordre professionnel.

Il y a quatre ans, grâce à votre mobilisation et votre participation aux élections, SUD a obtenu deux sièges à la CAP.

-**Dans un souci de vitalité démocratique**, Sud Culture propose une représentation large avec des professeurs hommes et femmes d'écoles nationales supérieures d'art différentes.

-Les listes présentées comportent des syndiqués et sympathisants favorables aux actions menées par SUD Culture Solidaires.

-Dans un esprit de renouvellement des idées et des pratiques, attentif à la pertinence des débats, Sud culture est ouvert au mouvement social et aux formes d'organisations non syndicales comme les collectifs. Il fait partie de l'Union syndicale Solidaires.

Nous devons ensemble poursuivre le travail et soutenir, en les utilisant, les organes démocratiques dont nos écoles sont dotées. Sans notre vigilance quotidienne, et notre volonté de les réactualiser, ils risquent de disparaître.

Tous nos candidats éligibles sont conscients de l'engagement, l'énergie et la disponibilité nécessaires pour représenter au mieux leurs collègues, tout en continuant à exercer leurs missions d'enseignement et de recherche afin de rester au plus près des réalités que nous partageons sur le lieu de travail. Ils pourront continuer le travail déjà entamé, ce qui signifie :

❶ privilégier le travail en amont de la CAP de préparation des séances par la multiplication des contacts avec les agents concernés

❶ informer régulièrement sur le fonctionnement des CAP afin que les professeurs aient une meilleure connaissance de cette instance pour mieux s'en servir.

**Les candidat(e)s présents sur la liste *SUD Culture Solidaires* s'engagent
pour :**

L'équité et la solidarité entre tous les agents.

Rétablir les CAP dans leur rôle de véritables alternatives aux résolutions hiérarchiques.

L'information de tous.

Défendons les instances de représentativité démocratique et de collégialité.

- Professeurs ENSA 1ère classe :

Titulaires	Suppléants
- Martine LE GAC (ENSA Dijon)	- Michèle WAQUANT (ENSA Cergy)
- Geneviève BEAUDOU (ENSA Limoges)	- Catherine FRAIXE (ENSA Bourges)

- Professeurs ENSA 2ème classe :

Titulaires	Suppléants
- Andréa KEEN (ENSA Nancy)	- Vanina GERE (ENSA Nancy)
- Bruno ROUSSELOT (ENSA Dijon)	- Olivier SIDET (ENSA Limoges)

**Voter SUD Culture Solidaires,
c'est voter autrement et être solidaires**

